



Panne de série non prise en charge par le constructeur

Par **nathaliegambard**, le **12/02/2008** à **23:59**

Bonjour,

Nous avons une peugeot 307, qui a eu une panne donnée par PEUGEOT comme une panne de série connue sur certaines séries. PEUGEOT avait décidé de rallonger la garantie des véhicules de ces années et présentant ce défaut à 5 ans. Au lieu d'un rappel de ces véhicules, ils ont attendu de voir revenir les véhicules présentant le défaut pour parler de cette garantie. Pour nous, le rallongement de garantie était passé de 6 mois donc PEUGEOT ne veut pas prendre en charge la réparation. Or la réparation coûte 1200euros. Peut-on leur écrire en citant un article de lois ou non? D'avance merci.